

BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE

+ La politique...

Cette action permet d'intéresser chaque année plus de 2.000 jeunes à nos activités.

Un nombre non négligeable devient membre d'un club puis pilote : un tiers des brevetés de base sont titulaires du BIA.

L'action BIA est une action de formation diplômante, en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Tout jeune de plus de 13 ans, licencié ou non à la Fédération, est concerné par le BIA



+ Le contenu...

La formation doit être assurée sous la responsabilité pédagogique d'un titulaire du CAEA (enseignant ou un instructeur) mais l'équipe peut être élargie à toute personne compétente.

La formation comprend un volet théorique et un volet pratique :

Formation théorique

de l'ordre de 40 heures : elle est assurée en liaison avec l'établissement scolaire et comprend des matières telles que la navigation, la météorologie, l'histoire de l'aviation...

Formation pratique

sous forme de deux à trois vols de 30 à 40 minutes chacun, elle est assurée par l'Aéro-Club.

+ Les aides fédérales...

La Fédération soutient l'action des clubs en matière de B.I.A. de deux manières :

- les primes BIA (prise en charge partielle des frais durant la formation sous la forme d'un quota de primes de 50 € attribué à l'Aéro-Club).
- le bonus aérojeunes dans le cadre d'Objectif Pilote (165 € en supplément de la bourse pour le Brevet de Base).

+ Les supports...

- L'espace commission "Jeunes" sur le site internet de la FFA avec en téléchargement les annales de l'examen, les fiches de cours, une bibliographie etc.
- L'ouvrage paru aux Éditions Cépadues (Toulouse) : « INITIATION A L'AÉRONAUTIQUE ».

